

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MARS 2009 à 20 h 30

Conseillers municipaux présents : Bernard REGARD, Véronique BOUVRET, Michel MASSON, Jean-Claude LAMY-QUIQUE, Emmanuel BARBE, Philippe SCHIAVI, Jacques PUTELAT, Evelyne PICHON, Thomas MONNIER-BENOIT, Jean-Louis PROST, Edith CLOSSET.

Absents excusés : Raphaële NICOLAUS, Stéphane NIVEAU (pouvoir à Véronique BOUVRET), Fanny CONRY et Nolwenn MARCHAND.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PICHON

Préalable 1 : aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 30 janvier dernier.

Préalable 2 : démission de Fanny Conry du Conseil Municipal (lecture d'une lettre explicative en début de séance suivie du départ de l'intéressée qui a suscité l'étonnement général).

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2008

BUDGET PRINCIPAL (M14)

• FONCTIONNEMENT		
- Dépenses de l'exercice	:	1 017 099.46 €
- Recettes de l'exercice	:	1.309 192.71 €
- Excédent de l'exercice	:	292 093.25 €
- Excédent reporté	:	99 268.17 €
- Excédent à nouveau	:	391 361.42 €
• INVESTISSEMENT		
- Dépenses de l'exercice	:	1 552 874.18 €
- Recettes de l'exercice	:	2 076 395.02 €
- Bénéfice de l'exercice	:	523 520.84 €
- Déficit reporté	:	- 559 567.80 €
- Déficit à nouveau	:	- 36 046.96 €
• SYNTHESE		
- Bilan de l'exercice	:	815 614.09 €
- Bilan global	:	355 314.46 €
- Dépenses restes à réaliser	:	891 218.65 €
- Recettes restes à réaliser	:	660 500.00 €
- Balance restes à réaliser	:	- 230 718.65 €
- Excédent à nouveau	:	124 595.81 €

OBSERVATIONS :

A noter :

* en fonctionnement, une augmentation des dépenses par rapport au budget primitif, liées notamment au coût du combustible, des frais de secours (compensés par des recettes correspondantes), des frais d'entretien de la voirie, des réparations importantes sur les engins et des pannes successives intervenues sur les groupes frigorifiques de la patinoire, ainsi que l'augmentation des frais d'annonces liées au recrutement du personnel.

* en investissement, les principales dépenses sont liées aux études pour l'aménagement du pont de félie situé aux Rivières, l'achat d'une surfaceuse pour la patinoire, l'aménagement de l'épicerie, l'avancement important du bâtiment « pôle petite enfance » qui regroupera prochainement les classes maternelles, la crèche, la cantine et la garderie. Des dépenses importantes ont également été

engagées pour la rénovation des toilettes à la patinoire et à la salle hors sacs. On notera également la fin de l'aménagement de l'entrée nord-est du village et la restauration de l'orgue de l'église.

Les travaux entrepris et non terminés sur la commune courant 2008 engendrent des reports (restes à réaliser) :

* en dépenses, pour un montant de 891 218.65 €

* en recettes, pour un montant de 660 500.00 €,

nécessitant ainsi un besoin de financement de 230 718.65 €.

M. le Maire quitte la séance et le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de 391 361.42 euros à l'article 1068 du budget 2009.

ASSAINISSEMENT (M49)

- **EXPLOITATION**

- Dépenses de l'exercice	:	33 325.19 €
- Recettes de l'exercice	:	111 897.97 €
- Balance de l'exercice	:	78 572.78 €
- Excédent reporté	:	519 483.88 €
- Excédent à nouveau	:	598 056.66 €

- **INVESTISSEMENT**

- Dépense de l'exercice	:	17 327.56 €
- Recettes de l'exercice	:	36 570.57 €
- Balance de l'exercice	:	19 243.01 €
- Déficit reporté	:	- 14 942.18 €
- Déficit à nouveau	:	4 300.83 €

- **SYNTHESE**

- Bilan de l'exercice	:	97 815.79 €
- Bilan global	:	602 357.49 €
- Restes à Réaliser	:	0
- Excédent à nouveau	:	602 357.49 €

OBSERVATIONS :

M. le Maire rappelle que les opérations relatives à l'assainissement sont transférées désormais au Syndicat Mixte du Canton de Morez. Pour l'exercice 2009 un budget sera toutefois établi pour que la Commune puisse assurer les frais de l'emprunt arrivant à échéance en janvier et recevoir les recettes attendues de l'année 2008 non encore encaissées.

En l'absence du Maire, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif M49.

Le Conseil décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de 598 056.66 € au chapitre 002 (excédents antérieurs reportés) de la section de fonctionnement du budget 2009.

2 - COMPTES DE GESTION 2008 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Les comptes de gestion du percepteur correspondent à ceux présentés par M. le Maire. Ils ont été validés par le Trésorier Payeur Général. Les comptes de gestion du percepteur sont donc acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 - FONDS DE COMPENSATION TVA

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, notamment concernant le fonds de compensation TVA pour les collectivités territoriales, une possibilité s'offre aux communes pour récupérer en 2009 la TVA de l'exercice 2008 au lieu de la récupérer deux ans plus tard (soit en 2010). Pour ce faire, le montant des investissements prévus au budget 2009 doit excéder d'au moins 1 euro la moyennes des dépenses d'investissement réalisées au cours des exercices 2004/2005/2006 et 2007. Il s'avère que le compte administratif voté précédemment fait apparaître des crédits de report dont le montant est déjà supérieur à la moyenne de référence de ces 4 années (500 163 €). De plus, le conseil a validé dans cette même séance les travaux d'aménagement de la rue Abbé Barthelet pour un montant de 363 182.94 € TTC. En conséquence, le Conseil autorise le Maire à signer la convention à établir avec le représentant de l'Etat.

4 - CREATION POSTE de « Rédacteur Chef »

L'agent devant remplacer la secrétaire de Mairie à pris ses fonctions le 1^{er} mars 2009. Comme convenu lors de son recrutement le maire propose de créer un grade « rédacteur chef » à compter de cette date et d'appliquer le régime indemnitaire correspondant. A l'unanimité, le conseil décide de créer le grade de rédacteur chef dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et d'attribuer le régime indemnitaire correspondant, notamment l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions.

5 - SUPPRESSION POSTE « secrétaire de mairie »

Madame Maryse Conry fera valoir ses droits à la retraite à compter du 16 juillet 2009. En conséquence, et suite au recrutement d'un rédacteur chef pour la remplacer, le Conseil décide de supprimer le grade de secrétaire de mairie à partir du 16 juillet prochain.

6 – Personnel Communal – COMPTE EPARGNE TEMPS

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 permet aux agents communaux de cumuler des droits à congés rémunérés. Il autorise une gestion des congés sur une période pluriannuelle. Des critères précis sont à respecter pour le bon fonctionnement des services.

Le Maire propose de mettre en place ce système appelé « compte épargne temps » pour le personnel de la Commune, expliquant qu'il est parfois difficile, depuis le passage aux 35 heures, de ne pas reporter les congés d'une année sur l'autre.

Après discussion, le Conseil décide d'instaurer le système « compte épargne temps » pour le personnel communal.

7 – DESSERTES FORESTIERE « Association des Prés Martin »

Michel MASSON, Adjoint au Maire et Président du Syndicat du Massacre, apporte des précisions à l'exposé qu'avait fait M. le Maire dans la séance du 30 janvier. Il expose le projet d'ASA (association syndicale autorisée) qui est en cours de constitution pour la création de dessertes forestières situées sur les communes de Prémanon et Longchaumois, la surface concernée représentant 470 ha (dont 110 ha sur Prémanon). La commune de Prémanon, en tant que propriétaire, serait partie prenante dans cette association. Considérant qu'il convient de continuer à améliorer les dessertes forestières et favoriser l'entretien des forêts, le Conseil accepte à l'unanimité d'adhérer à cette association et accorde une subvention de 4 000 euros pour participer aux travaux envisagés.

8 – TERRAIN INTERCOMMUNAL « Les Tuffes »

Dans sa séance du 31 octobre 2008, le Conseil avait décidé la vente d'une partie du terrain cadastré AY n° 50 situé au lieu-dit « Les tuffes » à la SCI « Le Poyet franco-suisse » pour permettre la construction d'un restaurant d'altitude. Considérant que la vente de ce terrain, soumis au régime forestier et géré par le Syndicat du Massacre, provoquerait de grosses difficultés quant à la répartition des millièmes, le Maire propose au conseil d'envisager une autre solution pour la mise à disposition du terrain. Après discussion, il est décidé de soumettre aux intéressés l'établissement d'un bail emphytéotique en remplacement de la vente.

9 - TRAVAUX POLE PETIT ENFANCE – avenants marchés

Des ajustements ont été faits par rapport aux marchés signés avec les entreprises. La situation financière fait apparaître un dépassement d'environ 6000 euros TTC, tous marchés confondus, en tenant compte des plus et des moins réalisés. Un point définitif sera établi prochainement avec le maître d'œuvre.

10 – PROJET AMENAGEMENT RUE ABBE BARTHELET

Comme convenu, le cabinet Jura Habitat (CAL) a déposé de nouveaux documents en fonction des remarques faites lors de la dernière réunion. Les places de parkings situées vers le kiosque (remplaçant l'ancien bâtiment mairie) sont abandonnées. Le choix se porte sur la réalisation d'un béton désactivé et le projet de trottoirs chauffants sera proposé en option. Le Conseil émet des réserves quant à la partie basse du projet (modification du parking situé place Jacques Joseph Prost) et souhaite que cette modification fasse l'objet d'une réflexion plus approfondie. Une demande sera adressée à Madame la Préfète pour obtenir une aide au titre de la DGE quant à la mise en accessibilité des aménagements pour les personnes à mobilité réduite, le coût étant estimé à 30 795 € HT.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- bowling : le tribunal de grande instance doit se prononcer prochainement sur la possibilité de rupture du bail.
- Edith Closset demande qu'une intervention soit faite lors de la vente de la propriété Barlet afin de permettre un meilleur accès à la rue des Abeilles.
- Jacques Putelat souhaite l'acquisition par la Commune d'un livre historique sur la région.
- M. le Maire souhaite établir une liste de noms (« un vivier ») pour assurer l'accueil des élèves en périodes de grève. Il pense que par l'intermédiaire des associations, il y a peut-être une solution pour trouver des bénévoles, ces associations pourraient percevoir par subvention le montant alloué à la commune pour assurer le service minimum d'accueil.
- M. le maire regrette la démission de Fanny Conry en tant que conseillère municipale et ajoute qu'à son avis, en plus des motifs évoqués par l'intéressée, la charge importante que représente la communauté de communes est devenue de moins en moins compatible avec sa nouvelle activité professionnelle.

La séance est levée à 1 heure du matin.